



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 août 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 2012 (2011), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 octobre 2012 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur l'exécution de son mandat 45 jours au moins avant la date d'expiration dudit mandat. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus entre le 29 février 2012, date de la parution de mon dernier rapport (S/2012/128), et le 31 août 2012 et décrit les activités que la Mission a menées conformément au mandat que le Conseil lui a confié par ses résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007), 1840 (2008), 1892 (2009), 1908 (2010), 1927 (2010), 1944 (2010) et 2012 (2011).

II. Point de la situation politique et de l'état de la sécurité

Situation politique

2. La période considérée a été marquée par plusieurs grands tournants politiques attendus de longue date, signe que la stabilisation se poursuit en Haïti, notamment l'approbation par le Sénat de la nomination d'un nouveau premier ministre et la publication de la version révisée des amendements constitutionnels, en attente de promulgation depuis juin 2011. La création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (prévus par les textes depuis 2007, pour renforcer l'indépendance de la justice, mais réalisée depuis peu) représente un nouveau pas en avant du Gouvernement sur la voie de la consolidation des institutions garantes de l'état de droit. En revanche, celle du premier Conseil électoral permanent du pays a été entourée de controverses, certains partis politiques représentés au Parlement et certains dirigeants d'organisations de la société civile ayant mis en doute son intégrité et sa capacité à organiser des élections dignes de ce nom.

3. Le 17 avril, des membres des anciennes forces armées et des « jeunes recrues », dont certains portaient des armes légères de petit calibre, se sont rassemblés devant le Parlement, demandant à rencontrer les législateurs pour en savoir plus sur l'opération que la Police nationale se proposait de mener afin de les déloger des sites qu'ils occupaient. Le 18 avril, après avoir condamné cet incident, le Président d'Haïti, Michel Joseph Martelly, a appelé au rétablissement de l'ordre public.



Répondant à leurs demandes de rétablissement de l'armée et de versement d'indemnités de licenciement, il a insisté sur le fait que la création d'une seconde force de sécurité faisait toujours partie de ses priorités, mais ne pourrait se faire que dans le strict respect de la légalité. Le lendemain, le Conseil supérieur de la Police nationale, réuni sous la présidence de M. Garry Conille, Premier Ministre par intérim, a décidé de régler le problème par la négociation tout en envisageant un recours à des méthodes plus énergiques. Parallèlement, le 6 mai, la MINUSTAH a lancé l'opération Sunrise visant à empêcher la circulation d'armes illégales. Le 18 mai, deux jours après l'entrée en fonctions du nouveau Gouvernement, la Police nationale, avec l'aide de la MINUSTAH, a fait évacuer les 10 principaux sites occupés dans tout le pays sans incident ni pertes. En juin, les autorités ont mis fin aux activités illicites du groupe.

4. En mai, le Parlement a approuvé la nomination de Laurent Lamothe comme Premier Ministre. Le 8 mai, dernier jour en exercice de 10 sénateurs sortants, le Sénat a approuvé la déclaration de politique générale de M. Lamothe, inspirée par le programme des « 5 E » (emploi, état de droit, environnement, énergie et éducation) du Président. Le 14 mai, la Chambre des députés a également voté pour M. Lamothe à une très nette majorité. Deux jours plus tard, M. Lamothe et son gouvernement, composé de 22 ministres, dont 7 femmes, ont prêté serment. Le 6 août, le Premier Ministre a annoncé un remaniement ministériel partiel, dont le remplacement de M. Thierry Mayard-Paul, Ministre de l'intérieur, nommé conseiller du Président Martelly.

5. Le Parlement a terminé sa première session de 2012 le 14 mai. Au nombre des lois adoptées et transmises à l'exécutif pour promulgation figurent celles portant sur le budget pour 2011-2012, sur le fonctionnement du Bureau de l'Ombudsman et sur les banques et autres institutions financières. Le 29 juin, à la deuxième session parlementaire, le Gouvernement a soumis pour approbation le projet de budget pour 2012-2013, qui a été adopté par la Chambre des députés le 10 août. Plusieurs membres du Parlement ont demandé au Gouvernement de rendre compte dans le détail de l'emploi qu'il avait fait des fonds destinés aux programmes sociaux.

6. Le 19 juin, lors d'une cérémonie tenue en présence des présidents des deux Chambres du Parlement et de la Cour suprême, le Président d'Haïti a annoncé que la version révisée des amendements constitutionnels, adoptée par le Parlement le 9 mai 2011, allait être publiée, nouvelle qui a été bien accueillie malgré les irrégularités de procédure ayant entaché cette publication. Parmi ces amendements figurent la création d'un Conseil électoral permanent et d'un Conseil constitutionnel (chargé de se prononcer sur la constitutionnalité des lois), l'imposition d'un quota de 30 % de femmes au Gouvernement et la reconnaissance de la plurinationalité. Les opposants à cette publication estimaient que le Président Martelly n'était pas habilité à publier les amendements révisés.

7. Cette publication a été suivie le 3 juillet par la création officielle, par le Président, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'une des trois entités, avec le Parlement et l'exécutif, chargées de choisir les membres du Conseil électoral permanent en vertu de la Constitution amendée. Au début du mois de juillet, le Président et le Premier Ministre ont annoncé officiellement leur intention d'organiser des élections législatives, municipales et locales partielles d'ici à la fin de l'année. Au cours des semaines qui ont suivi, les trois branches du Gouvernement ont entamé des négociations visant à désigner, chacune, 3 des 9 membres du Conseil

électoral permanent. À l'issue du vote du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire sur la question, deux de ses membres ont démissionné après avoir mis en doute la validité du vote et accusé l'exécutif d'avoir exercé des pressions indues.

8. Suite à la création, sur décret présidentiel, du Conseil électoral permanent composé des 3 membres sélectionnés par l'exécutif et des 3 autres proposés par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le porte-parole du Président a invité le Parlement à désigner ses 3 représentants. Avec 10 membres sortants au 8 mai 2012, le Sénat n'a jusqu'ici pas réussi à obtenir le quorum nécessaire pour désigner les trois représentants du Parlement. Plusieurs parlementaires, doutant de la transparence du processus, ont recommandé que soit créé un conseil électoral provisoire.

9. Le 16 août, le Parti haïtien Tèt Kale, dirigé par Anne-Valérie Timothée Milfort, Chef de cabinet du Président Martelly, a été reconnu officiellement par le Ministère de la justice.

Évaluation de l'état de la sécurité

10. Dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable durant toute la période à l'examen, bien que ponctué de troubles civils sporadiques dus principalement à des revendications socioéconomiques et à l'instabilité causée par des éléments des anciennes forces armées et des « nouvelles recrues ».

11. Les chiffres de la criminalité recueillis par la Police nationale et la MINUSTAH témoignent d'une forte augmentation du nombre d'homicides pendant la période considérée, avec une moyenne de 99 meurtres par mois, de mars à juillet 2012, contre 75 au cours de la même période en 2011, et avec un pic de 134 meurtres en juillet 2012, mois le plus violent depuis le tremblement de terre de janvier 2010. De mars à juillet 2012, le nombre d'enlèvements a diminué, s'établissant à 10 par mois en moyenne contre 14 pendant la période correspondante de l'année précédente. La violence se concentre toujours dans les grandes agglomérations, la zone métropolitaine de Port-au-Prince et les communes densément peuplées qui l'entourent étant toujours les plus touchées par la criminalité. Au cours de la période examinée, 65 % des homicides commis en Haïti l'ont été à Port-au-Prince, dont 85 % à 90 % dans les quartiers sensibles de la capitale (Bel Air, Fort National et Martissant), à Cité Soleil, à Carrefour et à Croix-des-Bouquets. La principale source d'insécurité dans ces zones demeure les bandes armées qui tuent, enlèvent, volent et se livrent au trafic de stupéfiants et d'armes légères, au racket et à la lutte pour le contrôle des territoires.

12. La Police nationale continue de gagner en efficacité mais elle n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure sur tout le territoire. Les militaires et les policiers de la MINUSTAH ont donc continué de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité et de la stabilité générales. La Mission, de concert avec la Police nationale, a fait porter l'essentiel de son action sur la protection des groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et a maintenu sa présence militaire et policière dans les zones en proie à la violence ainsi que dans les camps de déplacés.

III. Point de la situation humanitaire et du relèvement

13. Au cours de la période considérée, Haïti a continué de faire face à d'importantes difficultés sur le plan humanitaire et beaucoup des déplacés vivant dans des camps à cause du tremblement de terre dépendaient toujours de l'aide fournie pour survivre. En juin 2012, plus de 390 000 d'entre eux vivaient dans 575 camps, soit une baisse de 73 % par rapport aux chiffres de juillet 2010, époque où 1 555 camps en accueillait 1,5 million. À ce rythme, ils devraient être encore plus de 230 000 à la fin de 2012. En dépit des progrès notables accomplis, les besoins humanitaires restent importants. Les conditions de vie dans les camps se dégradent avec le retrait progressif des organismes humanitaires dû, entre autres choses, au manque de financement. La population qui vit dans des camps où les conditions sanitaires sont mauvaises est extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux diarrhées infectieuses aiguës et au choléra. Depuis juillet 2010, plus de 65 000 personnes ont été expulsées de 155 camps et 80 000 autres sont aujourd'hui menacées du même sort dans 153 camps. Au cours de la période considérée, plus de 1,1 million d'enfants fréquentant plus de 3 200 établissements scolaires dans tout le pays sont restés tributaires de l'aide alimentaire fournie par le Programme alimentaire mondial en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale.

14. Les activités de relèvement et de reconstruction ont progressé, bien que lentement. En juin 2012, 70 % des 10 millions de mètres cubes de décombres du tremblement de terre de janvier 2010 avaient été déblayés. À elle seule, l'équipe de pays des Nations Unies a réussi à en enlever plus de 820 000 et aura atteint le million de mètres cubes dégagés à la fin de l'année. En mars 2012, les gouvernements et les institutions multilatérales avaient versé 46,7 % (2,57 milliards de dollars) des 5,5 milliards de dollars de contributions qu'ils avaient annoncées au titre du programme de relèvement lors de la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, organisée à New York le 31 mars 2010. La création de l'Unité de construction de logements et de bâtiments publics, qui relève du Bureau du Premier Ministre, a contribué à améliorer la coordination et l'exécution des programmes de retour et de réinstallation. À ce jour, elle a financé la construction de 110 000 abris provisoires accueillant plus de 500 000 personnes, l'octroi de 15 000 subventions au logement à usage locatif et d'autres formes d'aide. Depuis septembre 2011, le programme gouvernemental de réinstallation « 16/6 », qui, avec les organismes des Nations Unies, visait au départ à prêter assistance aux résidents de six camps et à remettre en état les 16 quartiers dont venaient la plupart d'entre eux, a conduit à la fermeture d'au moins 22 camps plus ou moins grands en relogant 5 000 familles. Aucune solution durable n'est toutefois encore prévue pour reloger les résidents de la majorité des camps, dont plus de 70 % se trouvent sur des terrains privés et ne sont donc pas concernés par ce programme. L'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires appuient les efforts du Gouvernement tendant à mettre au point une politique en matière de logement et d'urbanisme et recommandent que des mesures soient prises en faveur des résidents des camps et des établissements spontanés pour les sortir de cette situation. Ce serait un grand pas en avant sur la voie de la réalisation progressive du droit à un logement convenable, surtout pour les communautés les plus défavorisées, et l'on peut espérer qu'une telle politique offrira une protection aux occupants des camps situés sur des terrains publics ou privés, menacés d'expulsion.

IV. Activités de la Mission

Appui au processus politique

15. Mon Représentant spécial n'a épargné aucun effort pour obtenir des décideurs politiques haïtiens l'accomplissement de progrès pour certains processus politiques critiques, comme la publication des modifications constitutionnelles révisées, la mise en place du Conseil supérieur de l'appareil judiciaire, la création d'une équipe spéciale chargée de préparer les prochaines élections et l'établissement d'un calendrier législatif pour la session parlementaire en cours. Il a présenté plusieurs propositions au Président, au Premier Ministre et aux présidents du Sénat et de la Chambre des députés quant à la façon dont la MINUSTAH peut, dans les limites de son mandat, les aider à renforcer les institutions, consolider l'état de droit et promouvoir le développement durable en Haïti. La MINUSTAH a coopéré étroitement avec les partenaires internationaux d'Haïti, dont le corps diplomatique à Port-au-Prince, pour donner une impulsion aux priorités du Gouvernement.

Appui aux prochaines élections

16. Compte tenu du retard pris dans la nomination des membres du Conseil électoral permanent, il n'a pas été possible de tenir les élections législatives, municipales et locales partielles – dont le déroulement était initialement prévu pour novembre 2011 – avant le 8 mai 2012, date à laquelle le mandat d'un tiers des sénateurs en fonctions s'achevait. Les mandats des maires, des conseillers communaux, des conseils et des assemblées des sections communales sont arrivés à terme en 2011. En l'absence de Conseil électoral permanent, le soutien institutionnel fourni par la MINUSTAH, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), n'a pu être que limité et axé principalement sur le renforcement des capacités du personnel technique, la délimitation des circonscriptions électorales et l'examen des programmes logistiques électoraux et d'un projet de loi électorale. Le nouveau Directeur général du Conseil électoral permanent est entré en fonctions le 7 août. Les prochaines élections seront les plus complexes qui aient été organisées en Haïti depuis 2006, avec quelque 35 000 candidats de prévus. Par le passé, ce sont les élections locales qui ont été les plus vigoureusement contestées, souvent de manière violente. Le 3 août, mon Représentant spécial a écrit au Président pour lui faire part des mesures qu'il convenait de prendre en vue de la tenue des élections à la fin de 2012.

Affaires militaires

17. La composante militaire de la MINUSTAH a continué de s'acquitter de ses fonctions en ce qui concerne le maintien d'un environnement sûr et stable, ainsi que l'aide humanitaire, la préparation des interventions en cas de catastrophe, la planification logistique des prochaines élections et l'appui aux activités de relèvement. Outre l'opération Sunrise susmentionnée, la composante militaire a pris part à plusieurs opérations de sécurité en conjonction avec la Police nationale, notamment les opérations Méritas et Boucler Port-au-Prince I et II, contre les bandes organisées dans la région de Port-au-Prince. Elle a également conduit deux opérations sur l'île de la Gonâve, pour y renforcer la présence de la Police nationale.

18. En plus du soutien extensif qu'elles ont apporté à la Mission, les compagnies de génie militaire de la MINUSTAH ont appuyé toute une série de priorités

gouvernementales en matière de relèvement pour atténuer les risques de catastrophe et améliorer les conditions de vie et la sécurité, et notamment la rénovation des locaux de la Police nationale, la construction de nouveaux commissariats, le retrait des débris, les activités de forage, la réparation des routes, la préparation des sols en vue de l'édification d'établissements scolaires et d'hôpitaux et le montage de bâtiments préfabriqués pour l'appareil judiciaire et d'autres institutions étatiques. Les services de génie ont poursuivi leurs efforts de préparation en vue de la saison des ouragans en drainant les fleuves et les canaux, notamment dans les camps de déplacés.

Police

19. Le renforcement de la Police nationale a été freiné par des blocages politiques, et notamment par le retard pris dans la nomination d'importants responsables comme le Premier Ministre et l'Inspecteur général en chef de la Police nationale, tous deux membres du Conseil supérieur de la Police nationale, ce qui a eu pour effet d'empêcher tout progrès pendant la première moitié de la période considérée, en retardant l'approbation du plan de développement de la Police nationale d'Haïti. Signe encourageant, le Gouvernement a nommé le 15 août Godson Orelus, ancien Directeur de la police judiciaire, au poste de directeur général par intérim de la Police nationale, sous réserve de ratification par le Sénat, en remplacement de Mario Andrésol, dont le mandat arrivait à expiration le 18 août.

20. Le plan de développement quinquennal (2012-2016), formulé conjointement par la Police nationale et par la composante de police de la MINUSTAH, a été officiellement soumis au Conseil supérieur par le Directeur général le 1er mars. Pour garantir la bonne application du plan une fois qu'il serait approuvé, le Gouvernement a organisé le 29 juin un sommet de haut niveau auquel ont participé le Président, les membres du Conseil supérieur, les membres du Sénat, les représentants de la société civile, les principaux partenaires bilatéraux et la MINUSTAH. Lors de ce sommet, la MINUSTAH et la Police nationale ont présenté ensemble une proposition de plan stratégique intérimaire d'un an pour la Police nationale en faisant le lien entre les objectifs à court terme, les engagements pris par les principaux donateurs et les objectifs à long terme du plan de développement. Le soutien budgétaire du Gouvernement haïtien et des donateurs, en particulier au titre des campagnes de recrutement visant à augmenter la taille des promotions de police, a été considéré comme une priorité absolue.

21. Un des principaux objectifs de ce plan est de faire en sorte que la police dispose d'effectifs d'au moins 15 000 hommes d'ici à 2016, ce qui voudrait dire que l'Académie de police devrait assurer la formation de base de jusqu'à 1 200 cadets par promotion, soit beaucoup plus que ce qui fut le cas jusqu'ici. Cela suppose aussi de renforcer les capacités des officiers de rangs intermédiaire et supérieur pour que les nouvelles recrues puissent être convenablement formées et supervisées. Par ailleurs, face à l'accroissement rapide des rangs de la Police nationale, il s'avèrerait nécessaire d'améliorer les capacités logistiques et administratives de celle-ci pour qu'elle puisse gérer le déploiement des nombreuses nouvelles recrues sur l'ensemble du territoire. Enfin, le recrutement de 5 000 nouveaux agents de police d'ici à 2015 aura pour la Police nationale des conséquences budgétaires importantes, dont le Gouvernement et les donateurs internationaux devront tenir compte.

22. Pendant la période considérée, la formation de base des cadets de la police s'est avérée problématique. La vingt-troisième promotion, constituée le 18 avril 2012, ne comptait que 241 cadets, car de nombreux candidats n'ont pu être retenus à l'issue de l'examen médical final. Préoccupée par le faible taux d'admission, la Police nationale a prolongé les délais de candidature pour la vingt-quatrième promotion en autorisant la MINUSTAH à appuyer une campagne de recrutement active dans tous les commissariats d'Haïti. Ainsi, 26 147 candidats (dont 1 934 femmes) ont pu passer les examens écrits. Le 23 juillet, la Police nationale a annoncé que 14 070 candidats (dont 1 070 femmes) avaient été retenus et passeraient les examens physiques et médicaux, avant des entretiens prévus pour la fin de septembre 2012. D'autre part, un fichier des candidats ayant réussi les examens sera constitué en prévision des prochaines promotions.

23. Peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne le processus de vérification des antécédents des officiers de police. À ce jour, pas un seul d'entre eux n'a été renvoyé par suite de l'exercice conjoint de vérification des antécédents inauguré en 2006. Des centres de vérification des antécédents ont été créés dans 6 des 10 départements d'Haïti par la Police nationale d'Haïti, qui compte en ouvrir aussi dans les quatre autres départements d'ici à janvier 2013. Au mois de juillet 2012, 1 034 nouveaux dossiers avaient été ouverts. Le contrôle des cadets de la vingt-troisième promotion a été inauguré le 14 mai. Par ailleurs, 138 dossiers instruits avant le tremblement de terre ont été examinés par un comité de haut niveau de la Police nationale et le renvoi de 92 policiers a été recommandé dans un rapport final présenté le 11 juin. Le Directeur général de la Police nationale d'Haïti a présenté au Ministre de la justice et de la sécurité publique une liste sur laquelle figurent les noms de 79 de ces officiers en lui demandant d'approuver leur renvoi.

Protection des groupes vulnérables

24. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH, en étroite coordination avec les comités des camps, a poursuivi ses activités de police de proximité dans les camps de déplacés des zones à risque élevé, où les femmes sont le plus exposées à la violence sexuelle et sexiste. Sur un total de 575 sites, 5 camps à haut risque et 2 camps à risque moyen ont été sécurisés 24 heures sur 24, 29 à titre semi-permanent, et environ 70 camps « non-permanents » ont fait l'objet de patrouilles quotidiennes. Pour les autres camps, des patrouilles surprises ont été organisées. Au début du mois d'avril 2012, la composante de police et la composante militaire de la MINUSTAH ont mis un terme à leur présence 24 heures sur 24 dans trois camps, ceux d'Acra Nord/Sud, du Champ de Mars, et d'Acra 238. La Mission y a passé le relais à la Police nationale, et seuls quatre camps bénéficient désormais d'une présence 24 heures sur 24 (Jean-Marie Vincent n° 1, Jean-Marie Vincent n° 2, Petionville Club et Corail). Les transferts de responsabilité à la Police nationale doivent se poursuivre, et c'est seulement dans Jean-Marie Vincent, un camp à haut risque, que la présence de la MINUSTAH devrait continuer de s'avérer nécessaire dans un an.

25. La MINUSTAH a dirigé un groupe de travail conjoint avec l'UNICEF et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui a examiné le projet de loi contre la traite des personnes dont est saisi le Parlement depuis 2010. Consciente que, dans les communautés fragiles, les femmes sont particulièrement vulnérables, la MINUSTAH veille à ce que 30 % des bénéficiaires des différents projets de réduction de la violence communautaire soient des femmes (voir plus bas).

Lutte contre la violence communautaire

26. Dans le cadre de son programme de lutte contre la violence communautaire, la MINUSTAH continue de mener des initiatives de stabilisation des communautés urbaines fragiles pour remédier aux lacunes persistantes des organismes de sécurité, relever les défis socioéconomiques et mettre un terme à la volatilité de la situation politique. Pendant la période considérée, afin de lutter contre la violence communautaire, elle a engagé des projets à forte intensité de main-d'œuvre à large échelle, proposé des formations professionnelles, organisé des activités rémunératrices et lancé des initiatives psychosociales et de sensibilisation en faveur essentiellement des jeunes en situation de risque dans les zones urbaines. La Mission a mené à bon terme 63 projets inscrits au budget de 2010-2011 et lancé 57 nouveaux projets au titre du budget de 2011-2012, pour un montant estimatif de 9 millions de dollars, dont 36 projets à forte intensité de main-d'œuvre concernant l'aménagement des bassins versants, l'infrastructure urbaine et la réhabilitation des canaux, qui ont permis de fournir un emploi temporaire à 51 000 jeunes en situation de risque, dont 30 % de filles, tout en atténuant les risques d'inondation et en améliorant le système d'assainissement urbain pour l'ensemble de la communauté. À Port-au-Prince, aux Gonaïves et à Cap-Haïtien, des activités rémunératrices ont été offertes à 1 300 jeunes (y compris des filles). La Mission collabore étroitement avec ses homologues haïtiens, en particulier le Ministère de l'intérieur et le Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique, pour améliorer leurs capacités d'adoption de mesures de lutte contre la violence. Par ailleurs, le PNUD a fourni un soutien technique et contribue au renforcement des capacités de l'Observatoire national sur la violence et le crime, qui dépend de l'Université d'État d'Haïti.

Appui aux institutions publiques

27. La MINUSTAH a aidé les conseils municipaux élus à finaliser leurs rapports d'activité sur la durée de leur mandat, de 2006 à 2011, 75 % des municipalités ayant mené à bien cet exercice pendant la période considérée. Cette initiative, visant à institutionnaliser une culture de responsabilité, a été entravée par plusieurs facteurs, et notamment le climat d'incertitude politique entraîné par le remplacement, sur décret présidentiel, de plus de 60 % des 140 conseils municipaux du pays, dont le mandat avait expiré en 2011, ainsi que l'insuffisance des procédures de gestion interne du Ministère de l'intérieur. La Mission et le Ministère ont ensemble participé à la planification et à la supervision de l'établissement des 140 budgets municipaux pour l'année fiscale 2012-2013. Dans ce climat difficile, la MINUSTAH a continué d'appuyer les priorités gouvernementales en matière de décentralisation aux niveaux central et départemental en renforçant les mécanismes de coordination locaux pour identifier des solutions locales aux problèmes de sécurité et aux conflits.

28. Du 9 au 11 mars, la Mission a facilité l'organisation d'une retraite pour 52 parlementaires venus de tous les horizons politiques, en vue d'encourager la tenue d'un débat sur le cadre légal haïtien de lutte contre la corruption entre les parlementaires et les institutions impliquées dans la lutte contre la corruption, qui a eu pour point d'orgue, l'adoption, par la législature, d'une déclaration dans laquelle elle s'est engagée à approuver la législation relative à la lutte contre la corruption et à renforcer l'autonomie du Service de lutte contre la corruption. Toutefois, les difficultés rencontrées pour atteindre un quorum au Sénat depuis le 8 mai 2012 ont empêché la tenue d'une session pour examiner et adopter le projet de loi susmentionné.

Projets à effet rapide

29. Pendant la période considérée, la MINUSTAH s'est employée à financer et exécuter des projets à effet rapide en faveur des communautés touchées par le tremblement de terre, tout en identifiant d'autres projets dans les quatre domaines prioritaires définis par les responsables de la Mission en septembre 2011, à savoir la prévention du choléra, l'éclairage de sécurité, la réhabilitation des routes et de l'infrastructure, et l'infrastructure dans le domaine de l'état de droit et l'enseignement (notamment les écoles et les institutions publiques municipales et départementales). À la mi-juillet, la Mission avait alloué l'intégralité du budget de 7,5 millions de dollars prévu pour la période 2011-2012 à 177 projets et mené à bon terme les 229 projets engagés pour l'année fiscale 2010-2011. Au 15 juillet, la Mission avait approuvé 36 projets, représentant 35,5 % du budget de 5 millions de dollars prévu pour l'année fiscale 2012-2013.

Justice

30. La MINUSTAH et le PNUD ont aidé le Ministère de la justice et de la sécurité publique à mettre au point une feuille de route concernant l'état de droit, notamment en organisant une réunion nationale au mois de juin, présidée par le Ministère de la justice et de la sécurité publique, sur le problème des périodes de détention provisoire trop longues. La MINUSTAH et le PNUD ont continué d'appuyer le Ministère, notamment en renforçant la Direction de l'inspection judiciaire et le service de planification du Ministère. En particulier, le PNUD a appuyé une évaluation du renforcement des capacités du Ministère, qui a permis l'adoption d'un plan d'action en vue de sa réforme institutionnelle. La MINUSTAH et le PNUD ont également appuyé le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, qui a pour rôles d'administrer la branche judiciaire, de délivrer une certification à certains magistrats avant leur nomination et de veiller à la bonne discipline judiciaire.

31. La MINUSTAH a demandé aux donateurs externes et internationaux de financer le programme national d'assistance juridique. Le soutien apporté par le PNUD dans les trois juridictions régionales pilotes de Jacmel, Port-de-Paix et Fort-Liberté a permis d'améliorer les services juridiques et de limiter les périodes de détention provisoire. Le PNUD et la MINUSTAH ont organisé ensemble des formations des magistrats locaux et des fonctionnaires de la police et de l'administration pénitentiaire sur les techniques d'enquête et les procédures d'identification judiciaire dans plusieurs régions. Pendant la période examinée, la MINUSTAH a exécuté 17 projets à effet rapide de construction et de rénovation de tribunaux, qu'elle a équipés en matériel de bureau. Par ailleurs, 26 bâtiments préfabriqués ont été installés pour abriter des tribunaux et des bureaux d'enregistrement civil dans l'ensemble du pays, et la réhabilitation et l'équipement de l'Institut médico-légal ont été menés à bien. La Mission a aussi fourni son assistance technique en vue de l'établissement d'un nouveau cadre légal pour l'Institut médico-légal. La MINUSTAH et le PNUD ont continué d'apporter un appui technique à l'École de la magistrature, au sortir de laquelle 20 magistrats qui avaient suivi un programme de formation initial en France ont été déployés dans différentes juridictions en tant que juges ou procureurs. Les magistrats ont aussi pu suivre un programme de formation en cours d'emploi parrainé par le PNUD, et la MINUSTAH a fourni une assistance technique aux groupes de travail chargés de mettre au point le nouveau code pénal et le nouveau code de procédure pénale.

Système pénitentiaire

32. Malgré les efforts déployés pour limiter les cas de détention prolongée et illégale avant les procès en examinant des affaires en souffrance, ce qui a permis de libérer de nombreuses personnes, le nombre de détenus en attente de leur procès reste élevé compte tenu des arrestations nombreuses. Dans le cadre de son programme visant à améliorer les pratiques de l'administration pénitentiaire, la MINUSTAH a formé 105 agents de prison haïtiens dans les 16 établissements carcéraux du pays. En dépit des efforts déployés pour encadrer et former le personnel médical, le taux de mortalité des détenus a augmenté de manière marquée, principalement à cause de la réapparition du choléra et de la tuberculose. Au total, 69 décès de causes diverses ont été signalés pendant la première moitié de 2012, contre 43 en 2011. La MINUSTAH collabore étroitement avec les partenaires de santé et les responsables de l'administration pénitentiaire pour améliorer les services de santé, mais le manque de personnel qualifié continue de poser problème. Des spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUSTAH ont été intégrés aux équipes de l'Office de la protection du citoyen et de la branche de la Police nationale chargée des enquêtes, pour y faire œuvre de sensibilisation et améliorer leur capacité d'intervention en milieu carcéral, dans un effort pour garantir que des mesures adéquates soient prises en cas de négligence et de graves violations des droits de l'homme. Les efforts déployés ont permis d'améliorer le fichier carcéral à partir duquel il est possible d'identifier les cas de détention irrégulière pour obtenir la libération des individus concernés. La MINUSTAH œuvre par ailleurs aux côtés de l'administration pénitentiaire à l'application des procédures carcérales qui ont été approuvées par les autorités haïtiennes. Elle a aussi installé des bâtiments préfabriqués dans huit des prisons du pays pour abriter des bureaux administratifs ou des classes pour les détenus. Elle a également fourni un soutien technique à l'administration pénitentiaire avant l'ouverture de la prison de la Croix-des-Bouquets.

Droits de l'homme

33. L'impasse politique et l'absence d'un gouvernement fonctionnel au début de la période considérée ont gravement porté obstacle à la promotion et à la protection des droits de l'homme. La Mission a continué de mettre l'accent sur les enquêtes et le signalement des violations des droits de l'homme. En juin 2012, elle a publié un rapport dénonçant l'absence de réaction adéquate du secteur de la justice pénale en réponse aux plaintes déposées à la suite de viols dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, en faisant toute une série de recommandations sur les moyens d'améliorer l'accès à la justice des victimes de viol et d'autres crimes sexuels, qui forment aussi la base de son engagement auprès des autorités. Les efforts limités de la police et de la justice pour enquêter sur les assassinats sur lesquels la MINUSTAH a appelé l'attention dans ses rapports en 2011 n'ont pas donné de résultats concrets. Il apparaît clairement que sans volonté politique, il est impossible de lutter contre l'impunité, en particulier après la déclaration controversée du magistrat chargé de l'enquête concernant l'ancien Président Jean-Claude Duvalier, qui a estimé que les délais de prescription empêchaient toutes poursuites pour les nombreuses violations des droits de l'homme perpétrées sous le régime Duvalier, pourtant largement documentées. La MINUSTAH poursuit ses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le pays. Elle a noué de bonnes relations de travail avec le nouveau Ministre en charge des droits de l'homme et de

la lutte contre la pauvreté extrême et aidé l'Office de la protection du citoyen à préparer une loi alignée sur les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). Cette loi a été adoptée par le Parlement en mai 2012 et doit être promulguée par le Président. La MINUSTAH s'efforce toujours d'obtenir des responsables gouvernementaux qu'ils fournissent un soutien adéquat à l'Office pour qu'il puisse mener des activités dans tout le pays.

Problématique hommes-femmes

34. La Mission aide le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes à gérer les espaces sécurisés qui ont été aménagés à l'intention des victimes de violence sexuelle et sexiste dans trois camps de déplacés et elle a coordonné la mise en place d'espaces similaires dans sept commissariats de police. Elle a aussi organisé, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, 28 séances de formation à l'intention des membres de la Police nationale sur les mesures que doivent prendre les fonctionnaires de police en cas de violence sexuelle ou sexiste, ainsi que 27 séances de formation à l'intention de juristes haïtiens sur les voies de recours juridique des victimes de violence sexuelle. La MINUSTAH a organisé une formation des formateurs sur cinq jours à laquelle ont pu participer 30 responsables communautaires, 20 femmes et 10 hommes dans le cadre d'une plate-forme « zéro violence » pour appuyer la constitution de réseaux de sensibilisation sur les moyens de prévenir la violence sexuelle et sexiste. Elle a aussi facilité des campagnes de plaidoyer pour obtenir la modification susmentionnée de la Constitution et établir un quota d'au moins 30 % de femmes dans les processus décisionnaires nationaux. Elle a également aidé les réseaux de femmes à organiser 360 ateliers de formation et de sensibilisation dans le pays, qui ont culminé avec l'adoption d'une plate-forme nationale d'action en faveur des femmes haïtiennes et de leurs communautés, présentée officiellement au Président par des représentantes des organisations de femmes.

Protection de l'enfance

35. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a été informée de nombreuses violations des droits des enfants, et notamment de 128 cas de viol, 6 cas d'enlèvement, 5 cas de traite, 7 cas d'homicide et 3 cas dans lesquels des enfants ont été blessés par balle, le plus souvent lors d'affrontements entre bandes rivales. La Mission communique toutes les semaines les informations voulues à la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale pour qu'elle puisse y donner suite. Pour ce qui est de la traite des enfants, la MINUSTAH a averti les agents civils de la Brigade et les communautés locales des risques de trafic et de traite d'enfants aux postes frontière avec la République dominicaine et a créé un numéro d'urgence permettant de signaler à la Brigade les cas de traite d'enfants et d'autres infractions à l'encontre des enfants. Grâce aux efforts soutenus de plaidoyer de la MINUSTAH et du groupe sectoriel de la justice pour mineurs dirigé par le Ministère de la justice et de la sécurité publique avec l'appui de l'UNICEF, le tribunal pour mineurs a repris ses audiences en juin 2012 et jugé la plupart des affaires en souffrance, dont 82 % concernaient des mineurs placés en détention provisoire. Elle a obtenu du Parlement, en coopération avec l'UNICEF et d'autres acteurs concernés, qu'il ratifie le 11 juin la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

VIH/sida

36. Dans le cadre d'une équipe conjointe des Nations Unies contre le sida, 11 organismes des Nations Unies ont mené dans le pays des activités de sensibilisation et une campagne de lutte contre la stigmatisation des victimes à des fins de prévention. L'équipe collabore étroitement avec la Première Dame d'Haïti, Sophia Martelly, pour mener une campagne d'information et de sensibilisation d'un an pour empêcher la transmission de la mère à l'enfant. Pour toucher les jeunes, les organismes des Nations Unies ont uni leurs forces à celles des organisations de la société civile et ils profitent des conférences et ateliers de formation sur les postes de responsabilité, l'égalité des sexes, les droits de l'homme ou les droits des femmes pour diffuser l'information sur les mesures de prévention du VIH. En matière de gouvernance, l'Organisation des Nations Unies a mis au point un plan conjoint ciblé et aidé le Gouvernement à réformer le mécanisme haïtien de coordination du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ce qui a permis de mobiliser un montant de 34 millions de dollars aux fins de la prévention du VIH. Malgré une diminution, au cours des cinq dernières années, du taux de prévalence du VIH en Haïti, qui s'établit à 1,9 % chez les adultes selon les statistiques les plus récentes, le pays connaît toujours un des taux de prévalence les plus élevés au monde.

Déontologie et discipline

37. Le Groupe Déontologie et discipline a organisé 62 séances de formation auxquelles ont participé 1 368 membres du personnel de la MINUSTAH. En consultation avec les hauts responsables civils, militaires et de police, la Mission a mis au point une stratégie intégrée pour que les responsables de la Mission soient davantage comptables de leurs actes et pour prévenir toute faute. Cette stratégie a vu le renforcement d'un réseau d'agents de liaison et une augmentation du nombre de fautes signalées par les membres du personnel, qui sont plus conscients de leurs obligations que par le passé.

38. On a constaté une augmentation des vols de biens et de matériel de valeur. La Mission a renforcé la sécurité aux lieux clefs et reçu le concours extensif des autorités haïtiennes pour enquêter sur ces vols. La Mission et le Gouvernement coopèrent pour traduire en justice les coupables et obtenir dans la mesure du possible la restitution des biens et du matériel volés.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

39. Les risques les plus importants que court le personnel des Nations Unies en Haïti sont les crimes fortuits (souvent accompagnés de violence), les émeutes locales, les accidents de la route et les catastrophes naturelles. Pour gérer ces risques et permettre le bon déroulement des activités des Nations Unies, la Section des Nations Unies chargée de la sécurité dans le pays s'emploie toujours à prendre les mesures voulues. Elle a renforcé ses capacités et ses formations à l'alerte et la réaction en cas de crise, en constituant un groupe des interventions d'urgence et en élargissant ses capacités de recherche et de sauvetage. La Section chargée de la sécurité a également amélioré ses processus de gestion de l'information, en constituant une base de données unifiée de tout le personnel des Nations Unies travaillant en Haïti, y compris le personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Elle a aussi renforcé sa coopération avec le gouvernement hôte

pour coordonner avec lui les activités de gestion de la sécurité, en particulier en ce qui concerne les procédures officielles d'enquête à la suite de vols ou d'endommagements de biens des Nations Unies.

Communication et information

40. Pendant la période considérée, la MINUSTAH a poursuivi ses activités de communication pour pouvoir s'acquitter plus aisément de son mandat, notamment grâce à ses rapports avec les médias internationaux et nationaux, à des conférences de presse régulières, ainsi que par la publication de communiqués de presse ou au moyen d'autres supports (la radio de la Mission, son site Web, les réseaux sociaux et les contenus télévisuels). Radio MINUSTAH FM a continué d'appuyer les efforts de prévention du choléra, la préparation aux catastrophes et à la saison des ouragans, et la promotion de la réconciliation nationale et de l'état de droit. En étroite coordination avec toutes ses composantes et avec les organismes des Nations Unies, la Mission a produit un programme hebdomadaire de quinze minutes sur des questions intéressant les Haïtiens en rapport à ses activités et à la situation du pays qui est diffusé sur sept chaînes de télévision nationales et huit chaînes de la diaspora aux États-Unis, ainsi que par neuf centres multimédias dans les régions.

Appui à la Mission

41. La MINUSTAH a examiné le soutien administratif que lui apporte le Bureau d'appui de Saint-Domingue et les recommandations qu'elle a faites sont désormais en cours d'application, ce qui permettra de réduire les dépenses opérationnelles du Bureau et de rationaliser encore davantage ses effectifs. L'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République dominicaine ont entrepris de conclure un mémorandum d'accord concernant l'appui fourni à la MINUSTAH afin de limiter ses répercussions financières pour la Mission.

V. Activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement

Coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies

42. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies ont achevé d'élaborer le nouveau cadre stratégique intégré pour la période 2013-2016, dans lequel sont présentées les priorités des Nations Unies. Aligné sur le plan de développement stratégique du Gouvernement et élaboré en étroite consultation avec ce dernier, ce nouveau cadre répond aux exigences posées par l'actuelle situation de transition, marquée par la volonté qu'ont tant le Gouvernement que ses partenaires internationaux d'axer leur action sur le renforcement des institutions haïtiennes afin que celles-ci puissent assurer seules les services sociaux essentiels et le retrait progressif de la MINUSTAH. On compte aujourd'hui 11 programmes qui font intervenir au moins deux organismes des Nations Unies aux côtés des autorités nationales et sont gérés par l'équipe de pays (dont 6 financés par le Fonds pour la reconstruction d'Haïti). En juin 2012, les fonds disponibles pour ces programmes mixtes s'élevaient à 184 millions de dollars, le budget total nécessaire se montant à 274 millions de dollars.

43. En tant que Président du groupe des 12 principaux donateurs, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire a élaboré, en collaboration avec le PNUD et le Gouvernement, un nouveau Dispositif de coordination de l'aide qui a été approuvé par le Conseil de gouvernement (composé de tous les ministres et présidé par le Premier Ministre) mais doit encore l'être par le Conseil des ministres (présidé par le Président). Ce dispositif, qui succède à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, dont le mandat a expiré en octobre 2011, et est placé sous l'autorité du Ministère de la planification et de la coopération externe, doit aider les pouvoirs publics à rendre les transactions relatives à l'aide étrangère plus transparentes et à renforcer les moyens dont il dispose pour gérer les ressources externes. De même, un plan de transition est en cours d'élaboration pour le système d'aide humanitaire. Un certain nombre de groupes sectoriels ayant été supprimés, le 30 juin, au profit de mécanismes de coordination nationaux, seuls quatre groupes critiques demeurent (abris d'urgence et coordination et gestion des camps; santé; eau, assainissement et hygiène; protection); ils seront maintenus jusqu'à la fin de l'année 2012, le temps que les activités d'appui soient réorganisées en faveur des institutions haïtiennes compétentes.

44. Le renforcement institutionnel de la gouvernance nationale et locale est l'une des grandes priorités de la MINUSTAH et de l'équipe de pays depuis 2010. C'est pourquoi 835 membres du personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies (693 recrutés sur le plan national et 142 sur le plan international) travaillent dans l'ensemble du secteur public pour renforcer les capacités institutionnelles et apporter une assistance technique.

Mobilisation du système des Nations Unies contre l'épidémie de choléra

45. Selon la Ministre de la santé publique et de la population, l'épidémie de choléra a tué plus de 7 440 personnes. Pour la période d'octobre 2010 au 15 juillet 2012, le nombre total de personnes infectées est de 580 947. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} août 2012, 35 000 nouveaux cas ont été enregistrés dans le système de suivi et d'alerte du Ministère. Une initiative binationale visant à éradiquer le choléra de l'île d'Hispaniola a été lancée en janvier 2012. Sous la direction du Ministère, les pouvoirs publics, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF et d'autres acteurs importants élaborent actuellement un plan stratégique pour la période 2013-2022, dans lequel les deux prochaines années font l'objet d'une attention particulière. Cela étant, le système présente encore des faiblesses et ne rend pas compte de la totalité des cas. Au début de la saison des pluies, début mars, le nombre de nouveaux cas a augmenté, le taux de létalité étant toutefois resté constant, à 1,3 %. L'OMS estime que 112 000 cas pourraient se déclarer en 2012. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont appuyé la création, la modernisation et le fonctionnement de points de réhydratation orale et de centres et d'unités de traitement du choléra; ils ont en outre élaboré des lignes directrices portant sur la surveillance, la prise en charge de la maladie, les mesures de confinement et l'orientation des malades. La Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement a reçu de l'aide pour faire face aux pics de l'épidémie et distribuer à plus de 30 000 familles des produits de traitement des eaux à usage domestique. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont aussi soutenu les actions de prévention, qui ont notamment consisté à informer 700 000 familles et à distribuer par avance, dans tout le pays, 2 millions de doses de produits de

traitement des eaux à usage domestique à utiliser et en cas de besoin. Cela étant, la recrudescence de l'épidémie de choléra est particulièrement préoccupante, car les organisations non gouvernementales qui sont intervenues dans les premiers temps abandonnent peu à peu leurs activités faute de fonds. Par conséquent, il y a moins de moyens pour le transfert de compétences au Ministère de la santé et de la population, prévu dans la stratégie nationale, et pour le traitement des malades. La prise en charge du problème du choléra par le système national de santé se heurte à d'importants obstacles liés à la lenteur du processus de décentralisation et aux déficiences structurelles du système lui-même. Le Ministère de la santé et de la population et différents partenaires s'emploient à y apporter les améliorations indispensables.

Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti

46. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti continue de collaborer avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs pour mettre en œuvre la stratégie d'accompagnement du Gouvernement haïtien. Concrètement, cette stratégie consiste à demander aux donateurs et à leurs partenaires de diriger davantage de fonds vers les institutions locales publiques et privées afin d'aider les personnes les plus vulnérables à accéder aux services et à l'emploi. Il ressort clairement d'une analyse soigneuse des fonds dégagés qu'il reste beaucoup à faire pour appliquer ce principe, qui n'est pourtant pas nouveau et a déjà été mentionné dans le cadre du projet d'amélioration de l'efficacité de l'aide. Ainsi, sur les 5 milliards 780 millions de dollars versés par des donateurs bilatéraux et multilatéraux, entre 2010 et 2012, aux fins des activités d'aide humanitaire, de relèvement et de développement, environ 10 % (556 millions de dollars) sont allés au Gouvernement haïtien et sont passés par ses propres canaux. À cet égard, le Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti travaille, aux côtés du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du groupe de réflexion Overseas Development Institute, sur un nouveau projet de recherche relatif aux enseignements qu'offre la façon dont l'aide a été fournie à Haïti. L'objectif est de publier un rapport de fin d'année dans lequel ce qui se fait dans le cas d'Haïti sera comparé à ce qui s'est fait dans d'autres situations semblables et où figureront des recommandations sur les moyens d'accroître l'efficacité de l'aide dans les situations de ce type. Le Bureau de l'Envoyé spécial pour Haïti aide également le PNUD à mettre au point, avec le Ministère de la planification et de la coopération externe, un système global de gestion de l'information relative à l'aide qui sera intégré dans le Dispositif de coordination de l'aide mentionné plus haut.

VI. Aperçu du plan de réorganisation et de concentration des activités de la Mission

47. Comme Haïti se dirige à nouveau vers la stabilisation et le développement à long terme, et a considérablement renforcé ses institutions politiques, ainsi que les structures garantes de l'état de droit, la MINUSTAH a continué de retirer les renforts déployés après le tremblement de terre et de réduire les activités qu'elle menait pour remédier aux conséquences de la catastrophe. Pour veiller à ce qu'elle continue de s'adapter à l'évolution de la situation, mon Représentant spécial a, à ma demande et en concertation avec l'équipe de pays, consulté le Gouvernement haïtien

et ses partenaires internationaux avant de proposer une réorganisation de la Mission, en particulier du personnel en tenue pour 2012-2013. De son côté, la MINUSTAH a commencé à réfléchir, avec l'équipe de pays, à un plan de concentration des activités adaptable en fonction de la situation, qui prévoit une transition graduelle propice au maintien de la stabilité. Elle compte perfectionner ce plan, le réexaminer régulièrement et lui apporter des aménagements si la situation l'exige.

48. Le plan prévoit que les activités de la MINUSTAH seront réduites à un petit nombre de tâches essentielles réalisables dans un délai raisonnable (dont on prévoit actuellement, aux fins de la planification, qu'il sera de quatre à cinq ans) et ayant pour objet de stabiliser suffisamment la situation pour que la présence d'une importante opération de maintien de la paix ne soit plus nécessaire. La Mission s'attachera à arrêter, avec le Gouvernement haïtien, la société civile, l'équipe de pays et les partenaires internationaux, un plan de transition définissant quelques indicateurs clefs qui permettront de mesurer l'avancement du processus de stabilisation. En ce qui concerne la sécurité, c'est principalement l'efficacité opérationnelle de la Police nationale qui déterminera à quel rythme le personnel en tenue doit être retiré. D'autres critères serviront à évaluer les principaux mécanismes de contrôle du principe de prééminence du droit et de responsabilisation – indispensables pour ancrer solidement une culture de la légalité – ainsi que les cadres législatif et réglementaire les régissant. Quand aux activités d'appui aux processus électoraux, elles seront réduites en fonction de l'aptitude des institutions haïtiennes à organiser et à coordonner des élections transparentes, équitables et crédibles avec une assistance extérieure limitée.

49. Le plan de concentration des activités de la Mission prévoit que la composante militaire cédera progressivement ses attributions en matière de sécurité aux unités de police constituées dans un premier temps, puis à la Police nationale lorsque celle-ci aura les effectifs et les moyens suffisants. Le transfert de compétences de la composante militaire aux unités de police constituées est déjà achevé dans 4 des 10 départements du pays (Sud, Grand'Anse, Nippes et Nord-Ouest). D'ici à juillet 2013, la MINUSTAH entend concentrer sa présence militaire dans cinq pôles de sécurité (Port-au-Prince, Léogâne, Gonaïves, Cap-Haïtien et Ouanaminthe). Pour compenser, des unités de police constituées seront déployées dans les départements dont les contingents se seront retirés, suivant un modèle de transition qui a fait ses preuves. Avec la composante police, la composante militaire cherchera des moyens de contribuer aux activités de formation et d'encadrement de la Police nationale, par exemple dans le domaine de la sécurité maritime.

50. Je recommande donc au Conseil de sécurité de ramener l'effectif militaire autorisé de la Mission de 7 340 à 6 270 hommes, moyennant le retrait équilibré de 1 070 soldats d'infanterie et du génie d'ici à juin 2013. De plus, la Mission devant concentrer ses activités sur la formation et l'encadrement de la Police nationale, réduire les activités opérationnelles menées par des policiers hors unités constituées et rationaliser la structure de sa composante police, je recommande que l'effectif de police autorisé soit ramené de 3 241 à 2 601 membres d'ici à juin 2013, moyennant le retrait de 400 policiers hors unités constituées d'ici au début 2013 et la réduction du nombre d'unités de police constituées à 10 d'ici à juin 2013. Ces réductions d'effectifs auraient lieu à l'occasion de la relève des contingents et du personnel de police, et éventuellement en fonction du calendrier des prochaines élections sénatoriales partielles, municipales et locales.

51. La Mission restructurera aussi ses composantes civiles compte tenu de la réduction du champ de ses activités. La première étape consistera à regrouper toutes les fonctions d'appui dans quatre pôles régionaux couvrant les 10 départements. La Mission s'efforcera par ailleurs de resserrer les liens entre les programmes et d'occuper les mêmes locaux que l'équipe de pays chaque fois que possible, ce qui permettra à l'équipe de décentraliser encore ses activités et de se préparer au retrait progressif de l'opération de maintien de la paix. Sachant que les contributions au financement des programmes de l'équipe de pays iront en diminuant, la Mission concourra à la mise au point d'une stratégie de mobilisation de ressources.

VII. Questions financières

52. Dans sa résolution 66/273, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 648 394 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 octobre 2012, les dépenses correspondant au fonctionnement de la Mission devront rester dans les limites du montant approuvé par l'Assemblée générale.

53. Le 21 août 2012, le montant des contributions non versées au compte spécial de la MINUSTAH s'élevait à 162,5 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non versées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 3 470,8 millions de dollars.

54. Le 21 août 2012, les montants dus aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées à la MINUSTAH s'élevaient au total à 20,5 millions de dollars. Pour les périodes prenant fin le 31 mai 2012 et le 31 mars 2012, les sommes dues au titre des contingents et du matériel qui leur appartient ont été remboursées selon le calendrier trimestriel.

VIII. Observations

55. La prestation de serment du nouveau Gouvernement, la publication d'une version corrigée de la Constitution amendée et la mise en place du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire sont des étapes importantes du renforcement des institutions qui garantissent la démocratie et l'état de droit en Haïti. Les mesures qu'a déjà prises le nouveau Gouvernement pour attirer les investissements étrangers, lutter contre la corruption et la contrebande, et encourager les projets industriels créateurs d'emplois sont autant de signes d'une réelle volonté de faire progresser le développement socioéconomique. Elles étaient attendues depuis longtemps par l'électorat haïtien et je félicite les autorités d'avoir fait preuve d'esprit de décision et accepté les compromis nécessaires.

56. En prenant des mesures pour déloger les éléments des anciennes forces armées et les nouvelles « recrues » qui s'étaient installées illégalement dans certains sites répartis sur l'ensemble du territoire, les pouvoirs publics ont écarté une source de trouble de l'ordre public et montré qu'il y avait eu des progrès encourageants sur le plan des moyens d'intervention de la Police nationale. J'incite le Gouvernement à tenir jusqu'au bout ses promesses relatives au règlement des derniers montants dus aux anciens membres des forces armées pouvant prétendre à une indemnité de licenciement.

57. La situation politique du pays reste précaire du fait de l'instabilité politique, du non-respect de la légalité et des revendications sociales non satisfaites. C'est pourquoi j'engage vivement le nouveau Gouvernement haïtien à tout faire pour continuer à renforcer les institutions garantes de l'état de droit et à redoubler d'efforts pour faire reculer le chômage et la pauvreté. J'engage les responsables politiques haïtiens à entamer l'élaboration d'un programme législatif consensuel qui soit propice au renforcement des institutions, offre des garanties aux investisseurs, protège les droits de l'homme et mette fin à la culture d'impunité.

58. Grâce à la publication, en juin, d'une version corrigée de la Constitution amendée, il est maintenant possible d'établir le Conseil électoral permanent, dont l'absence a été un facteur d'instabilité politique ces dernières années. Il importe au plus haut point que le Conseil soit formé et fonctionne avec la plus grande intégrité et avec le soutien de toutes les institutions. À cet égard, j'engage toutes les parties prenantes à entamer un dialogue constructif pour que des élections crédibles puissent enfin se tenir. Ce retour aux urnes contribuera à revitaliser les institutions haïtiennes et à combler le vide institutionnel qui existe depuis que le mandat de 10 sénateurs a expiré le 8 mai. Il importe tout particulièrement que le Gouvernement mobilise sa part du budget électoral, notamment les fonds nécessaires au développement des compétences de gestion et d'administration des élections du Conseil électoral. Comme par le passé, l'Organisation des Nations Unies se tient prête à apporter son concours au processus électoral.

59. Étant donné les avancées de ces derniers mois, j'ai toutes raisons de croire que les dirigeants d'Haïti sont en mesure de faire des progrès tangibles pour ce qui est de reconstruire la nation, de renforcer les institutions, d'attirer les investisseurs, de promouvoir le développement durable et de faire du respect de la légalité et des droits de l'homme une réalité bien ancrée. Réaffirmant ma volonté de continuer à concentrer les activités de la Mission, je recommande au Conseil de sécurité de proroger son mandat d'un an, jusqu'au 15 octobre 2013, et de procéder aux aménagements recommandés aux paragraphes 47 à 51 du présent rapport.

60. Le renforcement de la Police nationale demeure une condition essentielle pour que la MINUSTAH puisse quitter le pays le moment venu. Je me félicite que le Président ait annoncé son intention d'axer son action sur la poursuite du renforcement de cette institution pour que la sécurité soit assurée dans tout le pays. Les mesures que les pouvoirs publics ont prises récemment, avec l'assistance de la MINUSTAH, pour recruter du personnel de police, en particulier des femmes, sont encourageantes et devraient permettre d'accroître le nombre d'élèves policiers, actuellement insuffisant. Afin que la Police nationale d'Haïti continue de se développer de façon viable, j'incite le Gouvernement à mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités administratives de la police et à étoffer les rangs des officiers aux grades intermédiaires et supérieurs. Dans cette optique, je l'exhorte donc, ainsi que les États Membres, à prendre l'engagement de dégager les fonds nécessaires au bon fonctionnement d'une force de police professionnelle, fiable et responsable.

61. Pour conclure, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial, Mariano Fernández, à mon Envoyé spécial, William J. Clinton, ancien Président des États-Unis, aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH, aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, à l'équipe de pays des Nations Unies et à leurs partenaires pour leur dévouement et leur attachement à la stabilité et au développement d'Haïti.

Annexe I

Pays fournissant du personnel et des contingents militaires à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (au 15 août 2012)

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>		<i>Soldats</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Argentine		12	49	662	723
Bolivie (État plurinational de)	1	2	11	195	209
Brésil		19	21	1 856 ^a	1 896^b
Canada	1	4			5
Chili		3	13	484	500
Équateur		1	1	65	67
États-Unis d'Amérique		9			9
France		3			3
Guatemala		5	10	123	138
Indonésie		1		167	168
Japon		2	2	212	216
Jordanie		8		242	250
Népal		12	8	342	362
Paraguay		1		159	160
Pérou		6	8	358	372
Philippines		2	11	144	157
République de Corée		2	4	236	242
Sri Lanka		11		850	861
Uruguay		12	37	885	934
Total	2	115	175	6 980	7 272^c

^a Y compris un Bolivien faisant partie du contingent brésilien.

^b Le commandant de la force a été engagé par l'ONU et n'est donc pas compté dans l'effectif militaire.

^c L'effectif militaire autorisé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2012 (2011) est de 7 340 personnes.

Annexe II

**Pays fournissant des policiers et des unités de police
constituées à la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti (au 17 août 2012)**

<i>Pays</i>	<i>Effectifs de la Police des Nations Unies</i>		<i>Effectifs des unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Argentine	2	11	–	–
Bangladesh	–	10	106	214
Bénin	–	36	–	–
Brésil	–	2	–	–
Burkina Faso	29	53	–	–
Burundi	10	30	–	–
Cameroun	5	51	–	–
Canada	7	51	–	–
Chili	3	8	–	–
Chine	–	16	–	–
Colombie	3	22	–	–
Côte d’Ivoire	12	110	–	–
Croatie	–	5	–	–
Égypte	–	31	–	–
El Salvador	4	12	–	–
Espagne	2	21	–	–
États-Unis d’Amérique	14	79	–	–
Fédération de Russie	1	2	–	–
France	3	31	–	–
Grenade	–	–	–	–
Guinée	1	15	–	–
Guinée-Bissau	–	–	–	–
Inde	2	1	–	460
Indonésie	1	9	–	–
Italie	–	–	–	–
Jamaïque	–	1	–	–
Jordanie	–	41	–	320
Kirghizistan	–	1	–	–
Lituanie	–	–	–	–
Madagascar	1	3	–	–
Mali	2	27	–	–
Népal	–	16	10	130
Niger	14	68	–	–

<i>Pays</i>	<i>Effectifs de la Police des Nations Unies</i>		<i>Effectifs des unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Nigéria	1	7	–	–
Norvège	2	4	–	–
Pakistan	–	13	–	140
Philippines	1	29	–	–
République centrafricaine	1	3	–	–
Roumanie	1	16	–	–
Rwanda	11	25	9	151
Sénégal	2	17	–	140
Serbie	–	5	–	–
Sierra Leone	1	3	–	–
Sri Lanka	2	28	–	–
Suède	1	1	–	–
Tchad	1	8	–	–
Thaïlande	6	9	–	–
Togo	–	1	–	–
Turquie	2	25	–	–
Uruguay	2	2	–	–
Yémen	–	18	–	–
	150	977	125	1 555
Total partiel	1 127		1 680	
Total	2 807^a			

^a L'effectif de police autorisé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2012 (2011) est de 3 241 personnes.